COMPTE RENDU REUNION ADHU 19 JUIN 2024, DE 14H A 17H
Réunion hybride, en présentiel à l'Ecole d'urbanisme de paris et à distance par Zoom.

Participant.e.s :

En présentiel : Laurent Coudroy de Lille (EUP-UPEC/ Lab'Urba), José Mayorga (EUP-UPEC), Clément Orillard (EUP-UPEC/ Lab'Urba), Céline Vaz (Université Polytechnique Hauts-de-France/ LARSH)

A distance : Laurence Bassières (ENSA Paris-La Villette/AHTTEP-AUSser), Chiara Barattucci (Université IUAV de Venise), Catherine Blain (ENSA Paris-Belleville/ IPRAUS), Amandine Diener (ENSA de Bretagne/ GRIEF, associée à l'UMR Arche), Beatriz Fernandez (EHESS/ Laboratoire Géographie-Cités), Jean-Pierre Gaudin (ancien fondateur ADHU), Jean-François Guillot (Université de Picardie Jules-Verne/ CRAE), Daniel Pinson (ancien IUAR), Maryvonne Prevot (Ecole Polytechnique de l'Université de Lille/ TVES), Olivier Ratouis (Université Paris-Nanterre/ LAVUE), Jean-Michel Roux (IATU de l'Université Bordeaux Montaigne/ Passages)

Ordre du jour
1. Choix de la date et préparation de l'assemblée générale et du séminaire qui prolongera l'assemblée.
2. Statuts de l'association, rôles que nous pouvons y jouer, calendrier de création, quelques éléments de trésorerie...
3. Engager les deux pistes d'action que nous avons présentés (centenaire économie mixte, histoire de l'enseignement de l'urbanisme) et autres propositions

1. Choix date AG et séminaire

Initialement, l'idée était de caler l'AG et le séminaire en octobre 2024, mais plusieurs contraintes nous obligent à la reporter au mois de novembre (Rendez-vous de l'Histoire de Blois sur la Ville du 9 au 13 octobre, départ en vacances de la Toussaint le 18/10, disponibilité de plusieurs d'entre nous, etc.), ainsi que l'exigence d'avoir un temps raisonnable pour l'annoncer et la préparer.

La date proposée et retenue à l'unanimité est le **vendredi 15 novembre 2024**

Lieu proposé : Ecole d'urbanisme de Paris (à Marne-la-Vallée)

À la suite des discussions, nous avons décidé d'organiser la journée de la manière suivante :
- Séminaire dans la matinée
- AG dans l'après-midi,

Ceci permettra au plus grand nombre de collègues qui ne sont pas en Ile de France d'être présents à l'intégralité de l'AG.

Un repas-déjeuner et un pot final seront prévus.

Le séminaire de la matinée sera consacré aux premières pistes de travail identifiées pour l'ADHU (Centenaire de l'économie mixte et Histoire de l'enseignement de l'urbanisme).

Le programme détaillé de la journée sera communiqué ultérieurement.

2. Statuts de l'association, rôles que nous pouvons y jouer, calendrier de création, quelques éléments de trésorerie...

Reprise de l'ancienne ADHU :
Afin de simplifier la démarche de refondation de l'ADHU, il est proposé de potentiellement abandonner l'idée de récupérer l'ancienne association (solution qui risque d'être trop compliquée au niveau juridico-administratif) en privilégiant la création d'une association ex-novo.

Cette proposition a été approuvée par toutes et tous. J-P. Gaudin (un des fondateurs de l'ancienne asso) a exprimé son accord en trouvant cette solution tout à fait compréhensible et logique.

Il s'agit toujours de reprendre le nom « Association pour le développement de l'histoire de l'urbanisme ». Lors de l'inscription en préfecture il faudra faire une modification dans le nom en ajoutant par exemple le mot « Nouvelle » ou le sigle "ADHU". Ceci n'empêchera pas d'utiliser comme nom d'usage « Association pour le développement de l'histoire de l'urbanisme » tout court.

Domiciliation :
Comme indiqué, nous proposons, pour plusieurs raisons (lieu de travail de José Mayorga, fonds ancien identifié, etc.) de domicilier l'association à la bibliothèque Poëte et Sellier, Ecole d'urbanisme de Paris (EUP). La direction de l'EUP a déjà donné son accord. Cette proposition est de nouveau approuvée par toutes et tous.
Lors de l'inscription de la nouvelle asso en préfecture il faudra définir une domiciliation provisoire (à décider). Pour ce qui concerne la domiciliation définitive dans la Bibliothèque Poëte et Sellier, il faut suivre une procédure précise : d'abord inscription de l'association à la préfecture et création du bureau à l'AG, puis demande écrite au Président de l'UPEC qui doit valider (la procédure a déjà été validé par la direction de l'EUP).

Bureau provisoire :
L'idée initiale était de fonctionner avec un bureau provisoire réduit (de 3 ou 4 membres) jusqu'à l'AG fondatrice du 15 novembre. Cependant, un consensus se dégage afin d'élargir tout de suite le bureau provisoire, pour permettre notamment de mieux structurer et organiser le portage des pistes de travail portées par l'ADHU.

Ainsi, à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, et considérant les principes de parité homme-femme, Paris-province et France-International, le bureau provisoire (Laurent Coudroy de Lille, Clément Orillard, Céline Vaz) est élargi à Chiara Barattucci, Catherine Blain, Amandine Diener, Maryvonne Prévot et Olivier Ratouis

José Mayorga ne pouvant pas intégrer le bureau en considération de son statut, il sera impliqué comme collaborateur externe (en accord avec la hiérarchie de l'EUP).

Le bureau provisoire pourra être élargi à d'autres membres si des personnes se manifestent dans ce sens auprès du bureau provisoire de l'ADHU. Jean-Michel Roux se propose de diffuser cette information au sein de l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme (APERAU).

Echelle/périmètre de l'association :
Olivier Ratouis s'interroge sur l'échelle de l'association : convient-il d'afficher une identité, un périmètre français ou une ouverture à l'international ?

Clément Orillard indique que l'échelle implicite est plutôt francophone (langue de communication, participants plutôt français, vocabulaire francophone), mais qu'il n'est pas souhaitable de se limiter à un périmètre strictement national.

Pour rappel, lors de sa création, le centre de gravité de l'*International Planning History Society,* qui porte la revue *Planning Perspectives,* était très Britannique mais l'association était en même temps très internationale, avec un rôle important joué par Donatella Calabi.

Il vaut mieux avoir un périmètre plutôt « ouvert ». Ce positionnement correspond à l'évolution de l'IPHS vers une régionalisation (création de « hubs » régionaux). De la même façon, les réseaux comme l'APERAU sont organisés par aires géographiques et non culturelles.

Jean-Pierre Gaudin remarque que l'intitulé de l'association n'interdit rien et ne se limite à aucune échelle et que le flou permet de ne fermer aucune piste (comparaison ou prolongements internationaux).
L'ensemble des participantes et participants s'accordent sur le fait que l'ADHU s'inscrit dans une conception de l'urbanisme comme discipline fortement internationalisée depuis son origine excluant une approche franco-française.

Nouveaux statuts :
En partant des anciens statuts de la première ADHU, un travail de révision, reformulation et restructuration a été réalisé au cours de la réunion dans la perspective du vote des nouveaux statuts de l'association lors de l'Assemblée Générale (ci-joint).

3. **Engager les premières pistes d'action (histoire de l'économie mixte, histoire de l'enseignement de l'urbanisme, autres).**

Histoire de l'économie mixte en urbanisme

Si ce chantier est bien avancé en ce qui concerne les établissements chargés des villes nouvelles, l'étude des entreprises publiques locales ayant porté des ZUP reste largement à faire.

En 2026, on célébrera le centenaire de l'économie mixte locale, qui a été créée par un article de la loi sur les collectivités locales de 1926.
L'année 2026 correspondra également aux 70 ans de la Fédération des entreprises publiques locales (EPL).

Le thème de l'économie mixte est ainsi proposé comme piste de travail de l'ADHU, un thème qui s'appuiera sur le programme de travail et de recherche déjà élaboré par Clément Orillard et Julien Aldhuy. Celui-ci prévoit l'organisation d'un groupe de travail et d'un séminaire, qui se tiendra en amont de l'assemblée générale constitutive de l'ADHU, et la publication à terme d'un ouvrage sur l'économie mixte. Des contacts ont déjà été pris avec AménaGAU, le groupe de l'APERAU travaillant sur cette question. Un plan de financement a été monté pour financer ces activités au cours des trois prochaines années.

Les personnes intéressées à rejoindre ce groupe de travail peuvent contacter Clément Orillard.

Enseignement de l'urbanisme :

Les discussions s'engagent sur la définition et la délimitation du champ de l'enquête, les sources à explorer.
Des travaux et des archives déjà localisées sur certains centres d'enseignement sont évoqués. Clément Orillard indique qu'il a contacté Pierre Lassave pour qu'il apporte sa connaissance sur les archives.
Amandine Diener qui a déjà mené un travail similaire sur l'enseignement de l'architecture fait part de son expérience. Elle indique qu'il est en effet possible de travailler sur l'histoire des instituts, des lieux de formation mais aussi sur les figures qui ont circulé dans un cercle ou un autre.
Jean-Michel Roux met en avant l'intérêt à porter aux modes et méthodes d'enseignement.
Laurence Bassières invite à ne pas négliger l'étude de la période allant de la fin des années 1930 au début des années 1950.
Jean-Pierre Gaudin évoque l'entrée par les sections du CNU.
A partir de l'expérience italienne, Chiara Barattucci mentionne trois pistes : la circulation des idées, les lieux de formation, les changements dans les modes d'enseignement liés aux changements de la ville.

Il est convenu que le séminaire de recherche adossé à l'assemblée générale constitutive de l'ADHU du 15 novembre portera sur l'enseignement de l'urbanisme.

Laurent Coudroy de Lille se propose pour organiser un groupe de travail chargé d'organiser ce séminaire.

Autres :
Faute de temps, la possibilité de développer d'autres pistes de recherche n'a pas pu être discutée.